

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 171**

présenté par
M. Sordi

ARTICLE 55

Supprimer les alinéas 18 et 19.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement très important vise à supprimer l'instauration d'un seuil maximum de production d'électricité nucléaire.

En effet, limiter la part du nucléaire dans le mix énergétique français est un non-sens économique et stratégique.

De plus pareille limitation aurait pour effet d'affaiblir notablement notre indépendance énergétique et la compétitivité de nos centrales à l'exportation.